



**HAL**  
open science

## Licence Arts du spectacle et audiovisuel

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Arts du spectacle et audiovisuel. 2015, Université Bordeaux Montaigne. hceres-02037471

**HAL Id: hceres-02037471**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037471v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

## Rapport d'évaluation

### Licence Arts, mention Arts du spectacle et audiovisuel

- Université Bordeaux Montaigne

Vague A – 2016-2020

Campagne d'évaluation 2014-2015

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Didier Houssin, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Arts, culture et création

Établissement déposant : Université Bordeaux Montaigne

Établissement(s) cohabilités : Pôle d'enseignement Supérieur Musique/Danse (ESMD) Bordeaux-Aquitaine pour le parcours Danse

Établissement(s) partenaires : Ecole Supérieure de Théâtre de Bordeaux-Aquitaine pour le parcours Théâtre.

La licence mention *Arts du spectacle et audiovisuel* est portée par le Département Arts de l'Université Bordeaux Montaigne, composante de l'UFR Humanités. Les enseignements ont lieu pour l'essentiel sur le campus de Pessac, mais le dossier évoque une multiplicité et une variété de lieux d'enseignement. Le parcours *Danse* a été créé par cohabilitation avec le Pôle d'Enseignement Supérieur Musique / Danse (PESMD).

Elle vise à préparer les étudiants aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel, du théâtre et de la danse, en articulant étroitement enseignement théorique, pratique artistique et connaissance des milieux professionnels. Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années du parcours *Danse* permettent aux étudiants de préparer conjointement le Diplôme d'Etat de professeur en danse.

La formation est organisée en trois parcours (*Cinéma et audiovisuel*, *Théâtre*, *Danse*) qui, après une première année dominée par des enseignements mutualisés, se spécialisent progressivement. Elle n'accueille pas d'étudiants en formation continue.

## Avis du comité d'experts

Par son organisation en trois parcours, la formation offre un dispositif pédagogique original et encore trop rare en France.

Orienté vers un métier clairement identifié (le professorat en danse), le parcours *Danse*, créé par cohabilitation avec le PESMD Bordeaux-Aquitaine qui prend à sa charge 69% des enseignements de la formation, se caractérise par une remarquable cohérence, en parfaite adéquation avec les débouchés visés. Les parcours *Théâtre et Cinéma et audiovisuel*, pour leur part, offrent une formation plus générale dans leurs domaines. Bien que tous deux revendiquent fortement leur souci de professionnalisation, les débouchés visés sont formulés de façon peu convaincante : assez vague pour le parcours *Cinéma et audiovisuel*, trop ciblée vers les métiers de la création pour le parcours *Théâtre* qui se place ainsi en concurrence directe avec les écoles supérieures, dont celle d'art dramatique de Bordeaux pourtant partenaire de la formation. Même si les parcours de la mention font une large part aux ateliers de pratiques, il est clair qu'une formation universitaire, de par le faible volume horaire dont elle dispose, ne peut prétendre former des artistes.

L'autoévaluation effectuée par l'équipe pédagogique évoque plusieurs points faibles liés à ce qui apparaît comme une excessive mutualisation en L1 : la complexité et la faible lisibilité de l'organisation pédagogique, le « fort découragement » et les résultats « globalement mauvais » des étudiants à ce niveau. Il est en effet patent que le grand nombre de cours mutualisés brouille l'identité et la lisibilité des parcours. A l'exception des ateliers, répartis tout au long du cursus, les enseignements à visée professionnalisante (droit, économie...) sont en nombre réduit et placés en troisième année, ainsi que les stages limités à 3 semaines.

La formation bénéficie d'un positionnement stratégique exceptionnel : les licences *Théâtre* les plus proches sont à Rennes, Poitiers et Toulouse, les licences *Cinéma* à Rennes, Poitiers et Montpellier, les licences *Danse* à Nice et Paris. Cette vaste zone géographique, qui va bien au-delà de la région Aquitaine, dispose d'un important réseau

d'établissements et de structures culturelles, de festivals, d'associations et d'entreprises qui peuvent offrir une large gamme de débouchés professionnels significatifs.

Pour autant, bien que le dossier évoque des partenariats avec les acteurs de différents secteurs concernés (théâtre, cinéma, danse), il manque de précisions sur les structures partenaires et sur la nature de ces partenariats. Il aurait été judicieux d'indiquer les lieux artistiques, associatifs etc. accueillant les étudiants en stage.

La formation apparaît surtout fragilisée par le faible nombre de titulaires au sein de l'équipe pédagogique : il n'existe par exemple aucun poste d'enseignant-chercheur en études chorégraphiques, bien que le parcours *Danse* ait ouvert en 2011. Le recours à un grand nombre de chargés de cours, s'il contribue à l'ouverture de la formation au monde professionnel, est aussi un indice de fragilité : ceux-ci en effet se voient confier des enseignements de théorie, d'histoire ou d'analyse qui devraient être pris en charge par des enseignants-chercheurs. Le dossier manque d'informations précises concernant les structures professionnelles qui emploient ces chargés de cours, ainsi que leur niveau de reconnaissance par leurs pairs.

Par ailleurs, le dossier ne fait état d'aucune instance de pilotage réunissant les 3 parcours de la mention, ni de conseils de perfectionnement. Les enseignants-chercheurs des parcours *Théâtre* et *Cinéma et audiovisuel* se réunissent une fois par mois, et deux fois par an avec leurs chargés de cours. Le parcours *Théâtre* organise régulièrement des réunions informelles avec l'ensemble de ses étudiants.

Les effectifs de la mention (environ 160 étudiants en cinéma, 130 en théâtre, entre 18 et 33 en danse) apparaissent assez faibles compte tenu du contexte très favorable. On relève que le parcours *Cinéma et audiovisuel*, qui a mis en place une capacité d'accueil à 60 étudiants en première année de licence, accepte de plein droit les bacheliers de l'académie de Bordeaux en provenance de la série L, spécialité *Arts*, mention *Cinéma et audiovisuel* (option lourde), et « sur sélection » les bacheliers de toutes séries venus des académies de Bordeaux, Limoges, Toulouse et Poitiers. Les conditions d'accès aux autres parcours ne sont pas indiquées.

Le taux de réussite, disponible pour la seule année 2011/2012, est en moyenne de 96% des présents au sens Apogée (étudiants présents à tous les examens), soit 80% des inscrits. On relève un taux de réussite de 65% des inscrits pour le parcours *Danse*, chiffre peu significatif en raison du contexte d'ouverture de la formation.

Si l'on suit la promotion 2011-2014, on constate un effectif d'inscrits pédagogiques de 144 en L1 (2011-2012), qui deviennent 104 en L2 (2012-2013) et 101 en L3 (2013-2014). Ces chiffres indiquent une faible déperdition en cours de parcours, donc de bons résultats en termes de réussite.

Concernant la poursuite d'études, les seuls chiffres donnés sont ceux de 23 (en 2012) et de 40 étudiants (en 2013) poursuivant en master 1 à l'Université Bordeaux Montaigne, soit à chaque fois un peu plus d'un tiers des étudiants (60 et 100) ayant validé la licence complète. Les autres poursuites d'études (réorientation, changement d'université pour une poursuite en master) ne sont pas connues.

Aucun élément chiffré concernant l'insertion professionnelle n'est donné dans le dossier, ce que l'on peut regretter.

## Éléments spécifiques de la mention

<p>Place de la recherche</p>	<p>Les enseignants-chercheurs de la formation sont impliqués dans des groupes ou des programmes de recherche reconnus. Les enseignements qu'ils dispensent sont en lien étroit avec leur domaine de spécialité. Il est difficile d'en attendre davantage au niveau d'une licence.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La formation revendique comme l'une de ses priorités la professionnalisation. Cependant, la réflexion sur les métiers visés est très peu détaillée pour le parcours <i>Cinéma et audiovisuel</i>, qui met plutôt l'accent sur les poursuites d'études en master. Le parcours <i>Théâtre</i> met en avant des carrières d'artistes, de techniciens ou de responsables culturels (« dramaturges, comédiens, metteurs en scène, scénographes, techniciens de plateau (après une formation spécifique complémentaire), animateurs ou responsables de structures artistiques et culturelles ») auxquelles, aujourd'hui, une sortie à Bac+3 de l'Université ne prépare pas suffisamment, et qui font craindre une</p>

	<p>concurrence avec les écoles professionnelles (par exemple l'Ecole Supérieure de Théâtre de Bordeaux-Aquitaine pour les comédiens). Inversement, les métiers des relations publiques, de la production, de l'administration et de la communication dans les structures culturelles semblent peu pris en compte. Le dossier d'évaluation évoque plutôt, parmi les recherches de débouchés souvent constatées chez les étudiants, le professorat des écoles. Le parcours Danse est entièrement tourné vers la professionnalisation. Il propose une vision claire de ses débouchés dans le secteur culturel et s'insère dans un double cursus conduisant au diplôme d'Etat de professeur en danse. Des dispositifs spécifiques ont été mis en place au service de la professionnalisation : des unités d'enseignement de PPE (Projet Professionnel de l'Etudiant), un Forum des métiers commun aux parcours <i>Théâtre et Danse</i> en L3, ou une Journée des métiers dans le parcours <i>Cinéma et audiovisuel</i>.</p>
Place des projets et stages	<p>La mention prévoit des stages obligatoires de 3 semaines (ce qui est relativement court) en L3. Dans les faits, ce dispositif contraignant se révèle peu efficace : les stages peuvent être remplacés par un dossier ou un rapport de tournage en Cinéma et audiovisuel ; les 2/3 des étudiants du parcours <i>Théâtre</i> ne réussissent pas à obtenir un stage.</p>
Place de l'international	<p>La mobilité internationale reste globalement faible : 7 (ou 10, selon les documents) étudiants entrants, 3 à 5 étudiants sortants. Toutefois, un déséquilibre inverse est relevé pour le parcours <i>Théâtre</i> car le conventionnement a été fait « avec des écoles nationales de très haut niveau qui accueillent [les étudiants de Bordeaux] et en envoient très peu ». Une politique plus volontariste avec des partenaires mieux adaptés apparaît nécessaire.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>On note la mise en place d'un module de tutorat pour les étudiants en difficulté. Concernant les passerelles, en raison de la forte mutualisation des enseignements, les étudiants acquièrent un « tronc commun de culture partagée » qui facilite leur réorientation éventuelle en cours d'études entre les trois parcours.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>La formation renvoie pour tous ces points à la présentation du champ qui ne livre aucun élément précis la concernant. L'équipe pédagogique apparaît de toute façon trop réduite pour s'investir dans le développement des plateformes numériques, l'enseignement non présentiel ou la formation continue.</p>
Evaluation des étudiants	<p>Le contrôle des connaissances est constitué pour une très large part d'épreuves de contrôle continu dont la nature n'est pas précisée. La deuxième session, elle, repose le plus souvent (et parfois presque exclusivement, comme dans le parcours Cinéma et audiovisuel) sur de brèves épreuves orales (15 à 20 minutes). Il est à craindre que le recours trop systématique à ce mode d'évaluation ne permette pas d'apprécier suffisamment l'acquisition des compétences, ce qui pourrait jeter un doute sur les raisons pour lesquelles la formation affiche un pourcentage élevé de réussite.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Le dossier ne fait état d'aucun élément particulier sur ce point. Une Annexe Descriptive au Diplôme (ADD) est fournie, permettant aux étudiants diplômés de valoriser les connaissances et compétences acquises.</p>
Suivi des diplômés	<p>Le dossier ne fait état d'aucun élément particulier sur ce point.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Les conseils de perfectionnement n'ont pas encore été mis en place. Le parcours <i>Théâtre</i> pratique une « évaluation-bilan informelle en fin de parcours ».</p>

# Synthèse de l'évaluation de la formation

## Points forts :

- Un positionnement géographique permettant de rayonner sur un large territoire.
- L'organisation en trois parcours (*Cinéma, Théâtre, Danse*) couvrant un large spectre des arts du spectacle.
- La co-habilitation avec le PESMD pour le parcours *Danse*.
- Des contenus pédagogiques en adéquation avec les débouchés envisagés (alternance théorie / pratique).
- L'organisation d'une journée des métiers.

## Points faibles :

- Une équipe d'enseignants-chercheurs permanents trop réduite.
- Une trop forte mutualisation des enseignements en L1 entraînant un manque de lisibilité des parcours.
- Une réflexion insuffisante sur les métiers visés (parcours *Cinéma et Théâtre*).
- L'absence de partenariats formalisés avec le milieu professionnel (parcours *Cinéma et Théâtre*).
- Une ouverture insuffisante à l'international.
- Une politique de stages obligatoires contraignante et dont les objectifs ne peuvent être remplis.
- Le recours trop massif à de brèves épreuves orales en 2<sup>e</sup> session.
- Un faible taux de poursuite d'études en master *Arts* à l'Université de Bordeaux Montaigne.

## Conclusions :

Malgré un positionnement géographique favorable et une offre pédagogique complète dans le domaine des arts du spectacle et de l'audiovisuel, la formation éprouve des difficultés à tirer profit de ses avantages pourtant bien réels. Le faible nombre d'enseignants-chercheurs, le manque de liens diversifiés et contractualisés avec l'environnement professionnel et l'ouverture insuffisante à l'international font obstacle au développement d'un riche potentiel marqué notamment par l'articulation réussie des enseignements théoriques et pratiques.

Revendiquant fortement son souci de la professionnalisation, la mention semble cependant partagée sur les débouchés de ses étudiants : le parcours *Cinéma et audiovisuel* encourage plutôt à la poursuite d'études en master, le parcours *Théâtre* est tenté de se présenter comme un lieu de formation aux métiers de la création, ce que le faible volume horaire des enseignements ne permet pas. Le partenariat avec le PESMD pour l'ouverture du parcours *Danse*, même s'il devrait être renforcé par la présence d'enseignants-chercheurs en études chorégraphiques, montre en revanche le chemin d'une complémentarité féconde entre université et établissement spécialisé.

# Observations de l'établissement





Université  
**BORDEAUX  
MONTAIGNE**

Présidence

Date : Pessac, le 8 juillet 2015

## OBSERVATIONS AU RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'HCERES

Aucune observation ne sera déposée pour cette mention.

Jean-Paul Jourdan  
Président de l'Université Bordeaux Montaigne